

**COMPOSITION DE JURY DE VES  
VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-3 et L.613-4(validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes) et Articles R.613-32 à R.613-37 (validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience),

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 26 juin 2018, portant sur l'objet de la présente délibération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le jury de Validation des Etudes Supérieures (VES) de la **session mercredi 31 mai 2023**, concernant le diplôme suivant :

MASTER

Mention : Sciences du Langage

Parcours : Enseignement et Surdit 

est constitu  des personnes suivantes :

- au titre de membres du jury en leur qualit  d'enseignant, maitre de conf rences, professeur :
  - M. BOUVIER Pascal, maitre de conf rences, universit  Savoie Mont Blanc
  - Mme MUGNIER Saskia, maitre de conf rences, universit  Grenoble Alpes
  - M. BOYRIES Pascal, IA-IPR

**Article 2 :** Est d sign  en qualit  de pr sident du jury :

- M. BOUVIER Pascal, universit  Savoie Mont Blanc

**Article 3 :** La directrice g n rale des services de l'universit  est charg e de l'application du pr sent arr t .

Fait   Chamb ry, le 18 avril 2023

Pour le Pr sident et par d l gation,  
Pour le vice-pr sident formation



Jean-Fran ois DREUILLE

*Ampliation aux membres du jury VES*